

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 4 JUIN 2024

### N° 2024-251 APPROBATION DU NOUVEAU PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT RELATIF À L'ACQUISITION ET À LA RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE ET DU PARKING DU CENTRE MÉDICAL ÉPIDAURE SITUÉ À CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-116, en date du 7 avril 2021, approuvant les délégations de compétences du Conseil communautaire à la Présidente et notamment « *demandeur à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour tous les services et équipements existants et pour tous les projets dont la réalisation a été décidé par le Conseil communautaire* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-462, en date du 6 décembre 2023, approuvant l'opération d'acquisition et de réhabilitation de l'immeuble et du parking du centre médical Épidaure situé sur la Commune de Chantonnay, ainsi que son plan prévisionnel de financement dont l'actualisation est déléguée à Madame la Présidente ;

Vu la décision de la Présidente n° 2024-76, en date du 20 février 2024, modifiant le plan prévisionnel de financement initial de l'opération précitée afin de prendre en compte les possibles subventions de la Région, du Département, du SyDEV et du fonds LEADER ;

Considérant que, suite à l'éligibilité de cette opération au dispositif du fonds vert, il est nécessaire de modifier une seconde fois le plan prévisionnel de financement initial, en l'ajustant également en matière de subventions attribuées par les autres partenaires ;

La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,

### DÉCIDE CE QUI SUIT

- d'approuver le nouveau plan prévisionnel de financement tel que défini ci-après :

| Dépenses HT                         |                    | Recettes                  |                    |
|-------------------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Acquisition                         | 520 000 €          | Fonds LEADER              | 80 000 €           |
| Maitrise d'œuvre et études diverses | 97 800 €           | DETR                      | 300 000 €          |
| Réhabilitation                      | 1 242 200 €        | Fonds vert                | 133 775 €          |
| Frais divers                        | 10 000 €           | Subvention Région         | 150 000 €          |
|                                     |                    | Agence Régionale de Santé | 30 000 €           |
|                                     |                    | Subvention Département    | 84 000 €           |
|                                     |                    | SyDEV                     | 100 000 €          |
|                                     |                    | Autofinancement           | 992 225 €          |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>1 870 000 €</b> | <b>TOTAL</b>              | <b>1 870 000 €</b> |

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240604-2024\_251-AR



À CHANTONNAY, le 4 juin 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET